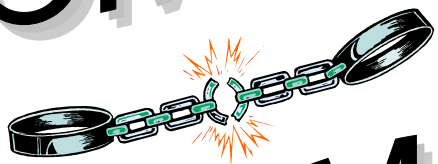


DOM TOM



COM

N°60
4ème trimestre 2006
30 décembre 2006
2,50 €

DISPENSE DE TIMBRAGE

NANTES ROLLIN

Trimestriel
DOM TOM COM
88 quai de la Fosse
44100 NANTES

P PRESSE
DISTRIBUEE PAR
LA POSTE

Périodique pour la communication de la Communauté d'Outre-Mer et
de ses sympathisants

« *La Mémoire est la santé du monde* »

Erik ORSENNA

| Sommaire | |
|--|-----|
| Tony BLAIR « Qualifie l'esclave Comme crime contre l'Humanité » La Chine étend ses relations avec l'Afrique. | P2 |
| Claude RIBBE succède à Patrick KARAM Un article de Jean BIRNBAUM | P3 |
| Les États-unis accordent 492 M\$ à Haïti | P4 |
| Raphaël CONFIANT « les Innommables » | P5 |
| Suite et fin « les Innommables » Polémiques | P6 |
| La départementalisation à 60 ans Bonjour les amis | P7 |
| Comment s'affranchir des contraintes classiques de la langue française pour la nourrir du génie de la mélodie de la langue créole | P10 |
| Le Créole et le monde Le Créole Guyanais de poche | P11 |
| Informations Associatives | P12 |

ÉDITO

Bonne Année 2007

« LES INNOMMABLES »

C'est le nouveau qualificatif que Raphaël CONFIANT a trouvé pour désigner les juifs. Il a fait fort. Nous assistons à un enrichissement de la langue française par cette nouvelle forme de la litote entre guillemets. Il est vrai qu'elle semble très prisée en ce moment (se référer à « *discrimination positive* » ou autre chose « tranquilles »).

Sur le marché de l'excessif, l'écrivain martiniquais rejoint Alain FIN-KIELKRAUT, dans le domaine de l'exacerbation également.

Un racisme ou plutôt deux formes de racisme veulent donc s'affronter sans que l'on sache vraiment pourquoi. Sont-ils friands de procès d'intention ou veulent-ils faire parler d'eux sans s'inquiéter de la caution qu'ils fournissent à la haine ?

Tout ceci au moment où des hommes de bonne volonté des deux bords, à travers des Associations ou des prises de positions publiques, veulent calmer le jeu et relever le débat en évoquant l'universalité de l'homme. Que ce soit Aimé CESAIRE souhaitant « *que nos spécificités alimentent l'universel et non le particularisme ou le communautarisme* » ou Jean DANIEL qui dans un éditorial du *Nouvel Observateur** rappelle « *que les Juifs ayant décrété, souvent à raison, que rien n'était comparable à la Shoah, en ont tiré, souvent à tort, un statut supérieur à celui des autres victimes de l'histoire.* »

Voilà qu'un racisme d'élite, voire condescendant, s'oppose à un autre racisme (peut-être du désespoir, mais quand bien même), lequel s'engouffre dans le terrain si souvent cultivé de l'antisémitisme.

Anti-nègre, anti-juif, quelle drôle de guerre entre descendants de ceux qui ont tant souffert et ne régleront pas ainsi, à la foire de la surenchère, le poids de leurs rancoeurs.

Laquelle surenchère doit régaler à coup sûr bon nombre de « *Nommables* » qu'il va falloir différencier vraisemblablement des « *physiquement repérables* » !

Jean MARIE-AGNES

* du 1er décembre 2005

TONY BLAIR QUALIFIE L'ESCLAVAGE DE « CRIME CONTRE L'HUMANITÉ »

Tony BLAIR a condamné, lundi 27 novembre, la traite des noirs et exprimé sa « *profonde douleur* » à son propos. Mais il n'est pas allé jusqu'à présenter des excuses pour le « rôle actif » que la Grande Bretagne a joué dans le développement de l'esclavage avec ses ports et son industrie.

Dans une contribution parue dans l'hebdomadaire « *New Nation* », trait d'union des communautés noires et afro caribéennes britanniques, le premier ministre britannique qualifie la traite de « *commerce honteux* » et de « *crime contre l'humanité* ». Il reconnaît que la « *prééminence internationale* » de la Grande Bretagne a été « *partiellement dépendante d'un système colonial de travail d'esclave* ».

Cette déclaration historique intervient alors que le gouvernement travailliste met au point la célébration au printemps prochain du bicentenaire de l'abolition de la traite. Monsieur BLAIR a rappelé que son pays fut le premier à interdire le commerce des esclaves, par une loi adoptée le 25 mars 1807 (après avoir été bloquée pendant deux ans par la chambre des Lords). Cette loi prévoyait une amende de 100 livres pour chaque esclave trouvé sur un navire britannique. Il a toutefois fallu attendre 1833 pour que les esclaves retrouvent leur liberté dans tout l'Empire. La France avait été le premier pays à bannir l'esclavage en 1794, mais celui-ci fut restauré en 1802, avant d'être finalement aboli, en 1848.

DECLARATION DE DECRET

A L'occasion du bicentenaire, le gouvernement BLAIR aurait l'intention de faire voter par le Parlement une « *déclaration de regret* ». Les excuses formelles du royaume sont, pour l'instant exclues. Le gouvernement craint que celles-ci ne l'obligent ensuite à enclencher un processus de réparations au profit des communautés ou des pays victimes de la traite.

Les associations favorables à des compensations financières ont salué la portée morale des propos de Monsieur BLAIR, tout en les jugeant matériellement insuffisants. Le secrétaire d'État à la culture, David LAMMY, lui-même noir, a souligné que Monsieur BLAIR « était allé plus loin » sur ce chapitre que « *n'importe quel autre dirigeant d'une démocratie occidentale* ». En fait, le premier ministre n'a fait qu'adopter, avec cinq ans de retard, la position de la France, qui, en mai 2001, avait voté un texte qualifiant l'esclavage de « *crime contre l'humanité* ». La mémoire de l'esclavage est en outre célébrée en France tous les 10 mai.

Sur les 10 à 28 millions d'Africains, selon les estimations, envoyés comme esclaves entre 1450 et le début du XIXème siècle, plus de trois millions ont été transportés dans des navires britanniques partis de Liverpool, Londres, Bristol et Glasgow. Ils étaient achetés en échange de textiles, d'armes et d'alcools.

Jean-Pierre LANGELLIER
Le Monde du 28 novembre 2006

INTERNATIONAL

LA CHINE ÉTEND SES RELATIONS AVEC L'AFRIQUE

Des contrats d'une valeur de 1.9 milliard de dollars ont été signés lors du sommet sino-africain. Pékin devrait doubler son aide d'ici 2009.

Assurance d'un doublement du volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique, qui pourrait s'élever à partir de 2010 à 100 milliards de dollars l'an ; promesse d'un doublement de l'aide chinoise d'ici 2009 et offre de prêts et de crédits au continent africain d'un montant de 5 milliards ; signature de contrats commerciaux d'une valeur de 1.9 milliard de dollars : la fin du sommet Chine Afrique, qui s'est tenu à Pékin du vendredi 3 au dimanche 5 novembre, a été l'occasion pour le régime chinois de démontrer sa volonté d'étendre sa présence sur le continent africain et d'approfondir avec lui ses relations économiques. « *La Chine sera toujours un ami, un partenaire et un frère de l'Afrique* », s'est exclamé, dimanche, le Président Hu Jintao devant les 41 chefs d'État et de gouvernement de 48 pays africains venus participer au Palais du peuple, sur la place Tienanmen. Le principal contrat signé durant cet événement présenté par les médias de la République populaire comme le « *plus important* » jamais organisé dans le pays depuis la révolution de 1949, a été celui de la construction en Égypte par la Chine d'une usine de production d'aluminium pour une valeur de 938 millions de dollars. D'autres contrats ont été signés avec l'Afrique du Sud, le Soudan, le Kenya, le Nigeria et le Ghana.

Aucune annonce concernant des accords pétroliers n'a été faite alors que la Chine achète à l'Afrique 30% de ses importations d'or noir. Les responsables chinois ont balayé les critiques reprochant à la Chine des comportements « *néocolonialistes* » avec une Afrique dont elle a besoin pour diversifier ses approvisionnements en ressources naturelles, mais où elle ne serait pas soucieuse de la « *bonne gouvernance* » des pays avec lesquels elle commerce « *Le développement commun est l'aspiration mutuelle des peuples africains et chinois. Nous sommes décidés à poursuivre une coopération mutuellement bénéficiaire pour nos peuples* », a poursuivi le Président HU. « *La Chine ne veut rien décider unilatéralement en Afrique* », a expliqué le ministre des affaires étrangères, Li HAOXING. Auparavant, Hu JINTAO, son homologue égyptien Hosni MOUBARAK et le premier ministre éthiopien, Meles ZENAWI, avaient annoncé la création « *d'un partenariat* » qui devrait garantir « *l'égalité politique, la confiance mutuelle, une coopération gagnante et [l'approfondissement] des échanges culturels* ».

Bruno PHILIP
Le monde du 7 novembre 2006

CLAUDE RIBBE REMPLECE PATRICK KARAM

Nous apprenons que Claude RIBBE vient d'être nommé Président du Collectif des Antillais Guyanais Réunionnais et mahorais en remplacement de Patrick KARAM Fondateur de ce Collectif et au poste de Président.

Le Conseil d'Administration du Collectif des Antillais Guyanais Réunionnais et Mahorais a procédé, conformément à ses statuts, à une réorganisation structurelle et a désigné, samedi 25 novembre, Monsieur Claude RIBBE, jusqu'à présent vice-président et responsable de la commission Culture du Collectif, au poste de président en remplacement de Madame Juliette JEAN-BAPTISTE, qui assurait l'intérim de Monsieur Patrick KARAM, aujourd'hui président d'honneur.

Des défis majeurs attendent l'Outre-Mer, notamment en terme d'image et de représentativité en regard des échéances à venir. Sous l'impulsion essentielle de Monsieur Patrick KARAM, fondateur du Collectif, qu'il a présidé durant ces quatre dernières années, des avancées concrètes ont pu être obtenues par une action constante, un « obbying » efficace.

« Le positionnement acquis par notre association en fait aujourd'hui un interlocuteur nécessaire et partenaire incontournable. » C'est dans cet esprit que le Collectif a convenu, de manière collégiale, de déterminer la meilleure configuration possible pour atteindre ces objectifs tout en maintenant le cap et la ligne qui a toujours fait sa force.

Un consensus s'est donc dégagé autour de la personne de Claude RIBBE, notamment en raison de ses qualités et de son investissement dans les actions significatives de notre association. Claude RIBBE, 52 ans, d'origine Guadeloupéenne par son père, est écrivain, historien et philosophe, défenseur de la mémoire

des esclaves ; il s'est en particulier attaché à tirer de l'oubli de prestigieux Antillais : notamment le chevalier de SAINT-GEORGE ou le Général DUMAS.

En 2004 il avait incité BARTABAS à rendre hommage à SAINT-GEORGE dans le cadre prestigieux du château de Versailles. Cinquante mille spectateurs avaient pu applaudir le livret écrit par Claude RIBBE et mis en scène par le créateur du théâtre équestre ZINGARO. Agrégé de philosophie et ancien élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, où il a été disciple de Louis ALTHUSSER et de Jacques DERRIDA, Claude RIBBE a occupé plusieurs postes dans des cabinets ministériels avant de se consacrer à l'écriture. Auteur engagé, il a prononcé une allocution remarquée au Sénat le 30 novembre 2002, à l'occasion du transfert des cendres d'Alexandre DUMAS, l'auteur des trois Mousquetaires, au Panthéon.

Le 10 novembre 2005, il a été nommé membre de la commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, chargé de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, en qualité d'historien et de personnalité qualifiée dans le domaine des Droits de l'Homme par le Premier Ministre Dominique DE VILLEPIN.

Claude RIBBE a pris part à de nombreuses victoires majeures du Collectif aux côtés de Patrick KARAM dont il fut l'un des plus proches collaborateurs. On se souvient en particulier de son dernier livre, « *Le crime de Napoléon* », par lequel il eut le courage de rappeler des points d'histoire particulièrement douloureux pour l'Outre-Mer et, hélas, trop longtemps occultés. Sa sortie, le 1^{er} décembre 2005, fut accompagnée d'une mémorable manifestation du Collectif devant les Invalides, avec un écho qui dépassa largement nos frontières.

Claude RIBBE, qui préside par ailleurs l'Association des amis du Général DUMAS, a obtenu depuis, de haute lutte, que la Nation rende hommage légitime à celui qui fut le créateur des Chasseurs Alpins, le premier Général noir de l'armée française et le Commandant en Chef de l'Armée des Alpes.

Le court intérim assuré par Madame Juliette JEAN-BAPTISTE en qualité de présidente en remplacement de Patrick KARAM, devait permettre à Claude RIBBE de se placer dans les meilleures dispositions pour s'installer à la présidence de notre association.

Antilla N°1223

UN ARTICLE DE JEAN BIRNBAUM DANS LE MONDE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2006-

Cet article rend compte d'une étude d'un collectif d'auteurs sur la discrimination positive, les « minorités » visibles clarté de la diversité, autant de phénomènes inédits jadis impensables au pays de l'universalisme républicain. En quelques années ce qui était occulté est devenu omniprésent, ce qu'on taisait est devenu un lieu commun notent ainsi les sociologues Didier et Éric FASSIN en ouverture d'un volume collectif paru récemment sous le titre interrogatif, et impensable il y a seulement quelques années : *De la question sociale à la question raciale ?*

D'un côté on entend un discours qui tend « à stigmatiser telle ou telle population en fonction de ses origines ou de sa couleur de peau » d'un autre côté on utilise ces mêmes « marqueurs identitaires » pour lutter contre les discriminations en faisant « la promotion des minorités visibles » dans nombre de domaines. Dans un contexte français réputé « color blind » et où « l'universalisme républicain tient lieu d'ultime fondement à la citoyenneté » on se demande si l'exploitation de la race n'est pas devenu politiquement porteur. Les auteurs de l'ouvrage cherchent à reprendre une grille de lecture faisant intervenir les clivages sociaux, économiques, les statuts juridiques par exemple.

Pour Agnès VAN ZANTEN par exemple, les inégalités ethniques dès l'aube sont un fait, certains parents mettent leurs enfants dans un établissement privé pour éviter le contact avec « les handicapés sociaux ».

Pour Fabien JOBARD il y a une « cécité criante » des institutions policières et judiciaires à l'égard des discriminations raciales qu'elles produisent. Pour Gérard NOIRIEL on doit éviter la systématisation « on ne peut évidemment pas mettre sur le compte du racisme postcolonial l'échec scolaire des jeunes issus de l'immigration des pays de l'Europe de l'Est ». Tout aussi perplexe à l'égard de la problématique « post-colonial » dans ses formulations les plus caricaturales, Emmanuelle SAADA fait valoir que les usages coloniaux de la catégorie raciale, très variables d'une situation à une autre, se sont toujours inscrits dans « un entrelacement de discours qui n'était pas moins complexe hier qu'il ne l'est aujourd'hui ». D'où l'urgence de ne pas accepter une certaine vulgarité à la mode, cette « vision continuiste de l'histoire, qui lie de manière trop linéaire discriminations coloniales et contemporaines comme étant toutes le produit d'un racisme inchangé ».

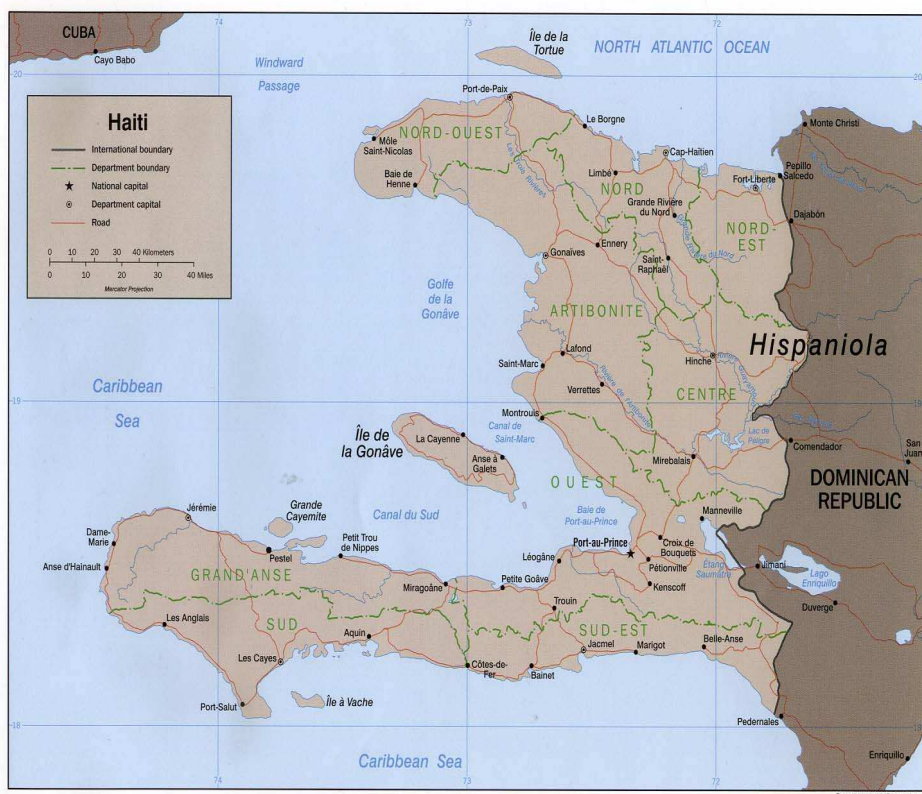
LES ÉTATS-UNIS ACCORDENT 492 MILLIONS DE DOLLARS À HAÏTI

Les locaux de la Primature ont hébergé, ce vendredi, la cérémonie de la signature d'un contrat de don évalué à 492 millions de dollars américains entre L'Ambassadeur des États-unis en Haïti, Janet A. SANDERSON, et le Premier ministre haïtien, Jacques Édouard ALEXIS. Le ministre de la Planification et de la Coopération externe, Jean Max BELLERIVE et le Directeur de l'Agence américaine pour le Développement international (USAID), Paul TUEBNER, ont participé à la cérémonie.

Cet accord étendu sur trois ans, rentre dans le cadre des promesses du gouvernement américain à celui d'Haïti à la conférence des bailleurs de fonds d'Haïti en juillet dernier. En cette occasion les États-unis avaient promis à Haïti 210 millions de dollars.

Cet accord inclut d'autres projets engagés dans le cadre de la réhabilitation du pays dont ceux concernant le Programme d'apaisement social (PAS) entrepris par l'administration PREVAL/ALEXIS. Selon les signataires de cet accord, les fonds seront investis dans la création d'emplois, la revitalisation et l'émancipation de la communauté, le partenariat avec les autorités locales ; l'expansion des services financiers, l'aménagement des bassins versants, les soins de santé, la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/Sida, l'éducation, l'assistance à la société civile et les médias, la réhabilitation des institutions démocratiques et l'amélioration de la gouvernance et de la politique fiscale. Les fonds alloués dans le cadre de ce projet seront gérés conjointement par le gouvernement Haïtien et des organisations américaines travaillant sur le terrain dans le domaine du développement.

Monsieur BELLERIVE a fait état de plusieurs projets qui seront financés par les États-unis dans le cadre de cet accord. Il a cité entre autres, un plan d'urgence qui sera établi à hauteur de 68 millions, un projet d'aide alimentaire dont le coût est



fixé à 103.7 millions et 8 millions de dollars qui seront alloués à un programme de crédit pour la santé. Madame SANDERSON, dans ses propos de circonstance, a placé cet engagement de son pays dans les efforts promis par l'Administration actuelle à travers la politique de Jacques-Edouard ALEXIS et le document présenté à la réunion du 25 juillet.

Selon le diplomate américain, le peuple sera l'unique bénéficiaire de ce don à travers les projets qui viseront l'amélioration de la qualité de vie. Madame SANDERSON a indiqué encore une fois qu'il revient au peuple de travailler à l'instauration d'un climat de paix afin de pouvoir bénéficier des bienfaits du développement et de la démocratie.

Tout en promettant de se mettre aux côtés des dirigeants haïtiens pour relever les défis auxquels fait face le pays, Janet SANDERSON laisse croire que son pays se comportera toujours comme un ami, un parent et un voisin pour Haïti.

En ce qui a trait aux mécanismes de décaissement de ces fonds promis au pays par la première puissance mondiale, le Premier ministre a fait savoir que des actions sont entreprises par le gouvernement haïtien et les pays donateurs en vue d'alléger ce processus. Monsieur ALEXIS a réaffirmé l'engagement de son équipe gouvernementale qui est de reconstruire l'appareil de l'État à travers ses institutions démocratiques et de favoriser les conditions de création d'emplois et de richesses.

Gérard DORWLING-CARTER
Source : Le Nouvelliste
Antilla 1214

Raphaël CONFIANT et les « Innommables »

L'écrivain martiniquais Raphaël CONFIANT a décidé d'apporter son appui à l'humoriste Dieudonné. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration, mais d'un texte qui circule sur internet. Et la polémique grandit très vite aux Antilles. S'agit-il d'un soutien mûrement réfléchi ? D'un dérapage du romancier à succès ?

L'objet de la querelle est simple : Raphaël CONFIANT, 55 ans, universitaire et romancier publié notamment chez GALLIMARD, donne à sa manière quitus intellectuel à l'humoriste après son récent passage au rassemblement du Front National, le 11 novembre. Dieudonné s'était attardé entre les stands de la fête du FN, mettant en avant un point commun entre lui et Jean-Marie LE PEN : « *Tous deux nous avons connu une diabolisation extrême.* »

Raphaël CONFIANT s'estime en droit de justifier l'apparition à la fête Bleu-blanc-rouge de celui chez qui il croit déceler une double souffrance : « *L'une liée à la personne, à son être métis (père africain mère blanche) ; l'autre liée à ces gens qu'il est interdit de nommer (il a été partenaire de scène de l'un d'eux pendant une dizaine d'années (Élie SEMOUN) et que dans ce papier je désignerai donc sous le vocable d'Innommables.* »

Une fois ce mot lâché, plus rien n'arrête le romancier. Mais c'est bien sûr ce qualificatif d'innommables » qui fait bondir d'indignation ses pairs et anciens amis. Pierre PINALIE, métropolitain vivant de longue date en Martinique, militant du créole aux côtés de CONFIANT, est l'un d'eux. C'est en réponse à l'un de ses textes que l'écrivain a réagi, le traitant au passage systématiquement de « *petit Blanc* ». Alors que Raphaël CONFIANT se refuse à utiliser le mot « *juif* », Pierre PINALIE rétorque : « *Aucune loi n'interdit de prononcer ou d'écrire le mot « juif » et il est assez abject d'employer l'adjectif « innommables » pour désigner les membres de cette communauté ! En effet, si le premier sens du mot convient pour ce qui ne peut être prononcé, il faut donc être vraiment bas et honteusement vil pour jouer sur les mots en utilisant « innommables » à propos des juifs.* »

De son côté, Pascal VAILLANT, linguiste à l'université des Antilles et de la Guyane, ancien membre du GEREC, le Groupe d'Étude et de recherche en espace créolophone, codirigé par Monsieur CONFIANT, termine ainsi sa réplique à son ancien compagnon : « *Lorsque Raphaël CONFIANT répond à un discours argumenté, il y répond en essayant de traîner le débat dans la fange, car c'est le seul endroit où il se sent bien. Et c'est naturellement le seul en-*

droit, pour un homme honnête, où le débat ne peut plus avoir lieu. Il est donc clos d'avance. » Raphaël CONFIANT n'avait pas soutenu Dieudonné en mars 2005. A l'époque, l'humoriste s'était fait agresser sur un parking, à Fort-de-France, par quatre hommes de confession juive qui voulaient le punir pour ses déclarations du genre : « *Les juifs, c'est une secte, une escroquerie, c'est une des plus graves parce que c'est la première.* »

Dieudonné n'avait pas été blessé mais l'émotion avait été forte et le grand poète Aimé CESAIRE l'avait reçu. Le vieux sage lui avait rappelé son souhait « *que nos spécificités alimentent l'Universel, et non le particularisme ou le communautarisme* », mais c'est l'image des deux hommes dans le bras l'un de l'autre qui était restée. Beaucoup d'autres personnalités antillaises étaient venues reconforter et soutenir l'humoriste.

La radicalisation de Raphaël CONFIANT ne s'inscrit pas dans le contexte. Cela fait un certain temps qu'il intervient sur Internet, lance ses attaques auprès de ses amis tout en désirant limiter le débat à la sphère « *martinico-martiniquaise* », selon son expression. Sa plus récente victime a été, à l'occasion de la Coupe du monde de football et déjà dans un courriel, le journaliste et essayiste Serge BILE, né en Côte d'Ivoire, en poste à Télé-Martinique. Ce dernier avait écrit dans le Nouvel Observateur à propos de la fierté des Antillais chantant « *allez les bleus* ». CONFIANT, né dans le nord atlantique de l'île, n'avait pas apprécié. Il avait répliqué avec violence : « *Tout étranger qui se mue en agent de la francisation et du colonialisme français, c'est -dire en destructeur de notre langue et de notre culture martiniquaises, en clair de notre identité, ne devra pas s'étonner d'être traité en adversaire par ceux qui se battent pour que la Martinique devienne enfin libre, cela en accord avec les règlements du Comité de décolonisation de l'ONU. Si vous voulez jouer au Nègre à Blanc, au Nègre français ou au français noir, c'est votre problème, mais allez le faire en Afrique ! Ici, nous sommes des Martiniquais, des Antillais, des Caribéens, des Créoles et rien d'autre !* »

Une réplique restée pour l'instant sans réplique. Serge BILE s'interdit encore tout commentaire, sauf à rappeler qu'il avait parlé de « *guerre des cons* » à laquelle il n'entendait naturellement pas participer. Autre exemple du combat de l'écrivain martiniquais : au lendemain des attentats du 11 septembre aux États-Unis, dans une tribune de l'hebdomadaire Antilla, il avait pris ses distances avec les critiques contre le leader du réseau Al-Qaida, Oussama BEN LADEN, traité de « *salaud, d'assassin, sans aucun sens des Droits de l'Homme* » pour ajouter aussitôt : « *Christophe COLOMB, par contre, était un vrai humaniste.* »

Suite page suivante

Raphaël CONFIANT et les «Innommables» (suite et fin)

Raphaël CONFIANT a publié, en 1993, un pamphlet contre Aimé CESAIRE, Une traversée paradoxale du siècle, dont il dénonçait l'échec, évoquant sa propre « passion déçue ». Il était alors le fils rebelle de celui qu'on surnomme le « nègre fondamental ». Son nom était inséparable de celui de l'écrivain Patrick CHAMOISEAU, auteur de Texaco, roman couronné par le prix Goncourt en 1992.

Et depuis, CHAMOISEAU laisse dire ceux qui évoquent une rupture entre lui et son ancien camarade. Et CONFIANT ? Il traite avec mépris ses détracteurs, « épiphénomène » qu'il oppose à tous ceux qui lui envoient des courriels approuvateurs, lui disant qu'il a raison.

Interpellé cette semaine par un internaute, il conclut sa réponse par cette démonstration : « S'agissant du racisme européen, pourquoi faut-il 100% de « sang blanc » pour être blanc alors qu'il suffit d'1% de « sang noir » pour être noir ? Qui a instauré cette arithmétique surréaliste-raciste ? Pourquoi aucun intellectuel euro-américain ne la dénonce et pourquoi tous continuent à appeler « Noir » toute personne qui a du « sang noir » ? Les mères de Yannick NOHA, de Harlem DESIR, de Dieudonné et de milliers d'autres sont blanches pourtant ! Bref, il y aurait tant à dire. Ce monde est désespérant ». Désespérant, CONFIANT ? Il se trouvera bien un jour pour qualifier ses écrits d'« inommables ». En attendant, les élites et les élus martiniquais observent un silence total, comme si la violence de la polémique n'était pas arrivée jusqu'à eux.

Patrice LOUIS
Le Monde du 2 décembre 2006

POLÉMIQUE

UNE RÉPLIQUE DE JACKY DAHOMAY

LA POLEMIQUE suscitée par l'appui du romancier martiniquais Raphaël CONFIANT à l'humoriste DIEUDONNE a conduit des intellectuels antillais à répondre. Nous publions ci-contre des extraits d'un texte de Jacky DAHOMAY, professeur de philosophie en Guadeloupe et membre du Haut Conseil à l'intégration.

Répondant à une critique faite à DIEUDONNE (notamment concernant sa présence à la fête du Front National) par un des ses anciens amis, Raphaël CONFIANT écrit ceci : « *Quand un Euro Américain me fait une leçon de démocratie, de tolérance et de Droits de l'Homme, j'ai deux réactions : d'abord, je suis admiratif devant un culot aussi monstre. Après avoir génocidé les Amérindiens, esclavagisé les Nègres, chambre-à-gazé les Innommables, gégénisé les Algériens, napalmisé les Vietnamiens et j'en passe, voici que ça se pose en modèle de vertu ! Chapeau les mecs. Par contre, quand un Innommable, après tout ce qu'il a subi de l'Occident, vient me tenir le même discours et se pose à moi en civilisé et en Occidental, là je n'ai plus qu'une seule réaction. Comme Dieudonné ? je me fâche tout net.* »

Si on comprend bien, tout Blanc ou tout Euro Américain qui défend l'idée des Droits de l'Homme est, pour Raphaël CONFIANT, éminemment suspect. Il porterait comme dans ses gènes les fautes commises par ses aïeux. L'Europe et l'Occident étant réduit à mal, leur histoire ne comporte nulle grandeur, nulle générosité. Schoelcher, Marx, Lénine, les anti-esclavagistes européens, les anticolonialistes français, Jean Moulin et les résistants, la littérature et la philosophie européennes, tous aspects car participant du même mal posé par CONFIANT comme substantiel a on ne sait quelle essence même de « l'Occident ». Chapeau, CONFIANT, pour une telle somme d'inepties ! Mais le plus obscur, ce qu'on a du mal à nommer chez ce romancier, c'est la colère qu'il exprime contre les « Innommables », colère qui le pousse à justifier le rapprochement de DIEUDONNE avec le Front National et sans doute on a du mal à comprendre, sa volonté de pardonner à l'humoriste certains de ses propos jugés anti-sémites. Qui sont ces « Innommables » ? Les Juifs, bien sûr.

(...) Mais on ne peut en rester à cette indignation spontanée. Comment expliquer qu'un intellectuel dans les Antilles d'aujourd'hui puisse en arriver là ? (...) On peut dénoncer ce qui aux Antilles Guyane reste de pratiques colonialistes ? C'est vrai. On peut surtout essayer de penser pour les DOM un autre avenir plus conforme à leur histoire. C'est notre souci. Mais d'avoir subi le colonialisme et le racisme ne nous donne absolument aucun droit d'être racistes.

Le Monde du 2 décembre 2006



LE REGARD DE TONY DELSHAM

LA DÉPARTEMENTALISATION A SOIXANTE ANS

Ainsi donc le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE), dans le cadre de sa participation au colloque inter CCEE qui se déroulera en Guadeloupe, a choisi de présenter le thème suivant : « *Aspects socioculturels de la départementalisation au cours des 60 ans* ». Il s'agit pour le CCEE, à travers ce thème, d'essayer de mesurer l'impact de la départementalisation sur les mentalités, les valeurs et l'identité de notre communauté.

Occasion d'un bilan ? Peut-être faudrait-il préciser les intentions du père de cette départementalisation qui dans son rapport précise : « *... pour des raisons non seulement sociales, mais encore économiques, nous souhaitons de toutes nos forces l'extension aux Antilles et territoires analogues, du grand mouvement (socialiste) qui a été inauguré en France et qui tend sur la base des nationalisations, à organiser la production et surtout à la développer en fonction de l'intérêt privés* ».

Dix ans plus tard Aimé CESAIRE, dans une conférence publique, enlève toute ambiguïté et confusion entre les deux notions Assimilation et Départementalisation. « *L'Assimilation, dit-il, c'est une doctrine politique et philosophique qui tend à faire disparaître les particularités propres à un peuple et à tuer sa personnalité. Nous Martiniquais, je crois que cette personnalité, il nous faut la préserver* ».

« *La départementalisation, continue-t-elle, c'est la mesure législative, définie par la loi du 15 mars 1946, qui a transformé notre pays en département français* ».

L'aspect culturel ne transpire pas, on le constate, dans les préoccupations de l'époque, ce qui se comprend aisément la préoccupation immédiate étant de nourrir des hommes, des femmes, des enfants, exsangues de plusieurs siècles d'esclaves et de colonialisme. Mais, et surtout, la technologie des transports n'avait encore mis Fort-de-France à huit heures de vol, pas

plus que la communication en temps réel n'avait gommé l'espace. Ce qui s'enclencha très vite avec un corollaire mimétique immédiat qui entraîna une contre offensive du maire de la capitale, par la création d'un service culturel municipal, défini par Madame SAINT-LOUIS comme étant « une arme de combat ».

SOIXANTE ANS PLUS TARD, QUELS SONT LES ASPECTS SOCIOCULTURELS ?

Frantz FANON aurait été effrayé. Les « *bounty* » noir dehors, blanc dedans, ont gagnés. Pouvait-il en être autrement quand on sait que la départementalisation, qui n'est pas victoire d'une lutte de libération nationale mais, finalement, adaptation plus humaine de la colonisation, n'intervient pas chez un peuple identitaire fort de ses racines, de sa culture, de ses traditions, de ses luttes guerrières, mais sur un peuple en formation qui n'avait pas stabilisé son image construite à partir de la mise en relation déséquilibrée des cultures africaines, européennes et indiennes, socle et base de l'identité martiniquaise. Dualité, ambivalence, voir incohérence, cacophonie car les ancêtres des trois continents qui parlaient en même temps, accompagnèrent les premiers temps de la départementalisation.

La réappropriation de notre passé, éradiqué, ou en tout cas fortement perturbé dans nos mémoires, par l'étouffement culturel de l'idéologie dominante, ne nous restitua pas une seigneurie retrouvée dans et par une ferveur nationale. Notre identité, incontestable, « *identité non dépourvue* » dirait Édouard GLISSANT, est à mon sens une identité à la carte. Une identité qui ne s'accommode pas du repli sur soi, ni des frontières. Une identité ouverte. Architecture mentale forgée des ingrédients physiologiques et culturels, d'abord imposés le fouet d'une main et la bible de l'autre, ensuite proposés et, pour l'heure, acceptés par le plus grand nombre, de trois continents.

C'est dire finalement, que ce qui paraît être dilution de l'âme martiniquaise, de l'identité martiniquaise, n'est que notre capacité à diriger le monde, à cannibaliser le monde, locataire de notre

être. Car, si le monde occidental découvre la mondialisation, cette mondialisation est dans nos gènes.

Alors, comment mettre cette richesse, car s'en est une, comment mettre cette force, car s'en est une, à la disposition de la Martinique, et cesser d'être des zizitata, des castrés larvoyants, des zombis en digestion difficile, juste capables de la danse du scalp.

Tony DELSHAM
Antilla N°1214

BONJOUR MES AMIS (ES)

Je vous remercie de vos nombreuses réponses. Paris, il faut que tu saches l'emporter pour ceux qui habitent la France. Pour ceux qui habitent les Antilles, cela s'équilibre. En fait, ce nouveau roman est un cri d'amour et de désespoir de Thierry. Il n'est pas blanc, il n'est pas noir. Bref un mulâtre bo kay. Pour Vigipirate, il émerge forcément chez BEN LADEN et subit régulièrement les contrôles policiers. Et, il est très en colère. Il a 26 ans, les poches bourrées de diplômes, il ne trouve pas de boulot. Il est persuadé que le chômage n'explique pas tout. Et, il est très en colère. Sa copine Aline, comme lui, est âgée de 26 ans, comme lui, elle a les poches bourrées de diplômes, comme lui, elle ne trouve pas de boulot. Et, comme lui, elle est très en colère. Elle est blanche. Elle est juive. Ils s'aiment, comme jamais un couple ne s'est aimé. Et, la main dans la main, très en colère, ils affrontent Paris. Et, lorsqu'ils disent « *Paris tu me fais chier* » parce que ce n'est pas moi qui le dit mais eux, ils le font avec la colère douloureuse de ceux qui constatent les dérives raciales d'une capitale, la leur, qu'ils aiment et respectent. Je vous ai volontairement caché le thème. Il m'intéressait de connaître votre réaction à partir d'un titre aussi brutal. Je ne me suis pas encore décidé, car ce titre est à la dimension de la douleur de Thierry et d'Aline, pantelantes victimes de la férocité des temps modernes. Heureusement qu'il leur reste l'amour. Alors, ils gagnent et forcent Paris à leur sourire. En tout cas, le rendez-vous est maintenu pour la Foire de Paris.

Tony DELSHAM

LE 12 DÉCEMBRE 2006 TOUS ENSEMBLE CONTRE

Le 12 décembre dernier, la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris fera savoir sa décision quant à la recevabilité de l'accusation d'incitation à la haine, à la violence et à la discrimination formulée par deux associations, COFFAD et MNH, à l'encontre d'Alain FINKIELKRAUT.

Ce dangereux individu, considéré par certains comme « un brillant philosophe », a déjà été traduit en justice par le cinéaste israélien Eyal SIVAN (qui s'efforce de défendre les Palestiniens) mais tout en provoquant l'indignation des associations se disant soucieuses « des droits de l'homme », Il n'a jamais été inquiété par elles...

En août et septembre 2001, la Conférence mondiale contre le racisme, réunie à Durban, votait à la fois la condamnation d'Israël comme État raciste et le droit absolu des Africains et Descendants d'Africains à exiger des réparations morales et matérielles pour la déportation et la mise en esclavage multiséculaire des Africains, tant par les Arabes que par les Européens. Cette résolution est l'aboutissement de la réflexion des africains et descendants d'Africains du monde entier, depuis plus d'un siècle, depuis que les Noirs ont, par leur résistance, obligé les États esclavagistes à respecter l'abolition de l'esclavage.

Alain FINKIELKRAUT est non seulement un écrivain jouissant de toutes les faveurs des éditeurs et des critiques, mais aussi un enseignant à l'École Polytechnique, institution prestigieuse qui forme les élites appelées à diriger le pays. Avec son concurrent dans l'expression du mépris pour tout ce qui n'est pas sioniste Bernard-Henri LEVY, il occupe un terrain considérable à France Culture, dans les médias français, américains et en Israël. C'est précisément en raison de son audience et de sa prétention à donner le la aux intellectuels français que nous avons le devoir de le combattre efficacement.

Jusqu'à maintenant, la réparation est une démarche éthique reconnue comme un devoir pour tous et un droit élémentaire pour toutes les victimes de crimes et de dommages, sauf quand il s'agit des Noirs, le groupe humain contre lequel ont été commis les crimes de masse les plus acharnés et systématiques, avec toutes leurs conséquences génocidaires dramatiques jusqu'à aujourd'hui.

- Si l'on veut sincèrement apaiser la colère des jeunes que FINKIELKRAUT provoque par ses déclarations insultantes.

- Si l'on veut prouver la sincérité de son attachement à l'antiracisme et aux valeurs républicaines.

- Si l'on veut faire retrouver à la France son prestige en matière de réflexion indépendante et de la recherche de la justice.

Il faut faire bloc contre la trahison des intellectuels qui en adulant Alain FINKIELKRAUT et en relayant sa haine raciale lui confèrent le statut de pensée officielle française.

Nous considérons comme très grave l'impunité dont jouit jusqu'à maintenant le raciste Alain FINKIELKRAUT et nous joignons nos efforts à ceux des associations qui ont porté plainte contre lui pour que la société française n'évolue pas selon un modèle ethnique et raciste étranger, celui auquel veut nous soumettre cette hideuse idole des autorités pseudo culturelles.

Les Associations COFFAD, MNH, ARMADA appellent à un soutien massif pour que la justice française cesse de débouter les revendications noires sous n'importe quel prétexte. C'est l'unité de la société autour de ses valeurs fondatrices qui est en jeu.

Rappel de quelques déclarations publiques d'Alain FINKIELKRAUT :

Il y a tout juste onze mois, Alain FINKIELKRAUT, interviewé dans le journal israélien HAARETZ sur les émeutes en France, s'en était pris aux Noirs et à l'équipe nationale de football qu'il trouvait « la risée » de l'Europe » parce que « **black-black-black** ». Auparavant, dans l'émission « *qui vive* » diffusée le dimanche 6 mars 2005 par la radio de la communauté juive (RCJ), le « *philosophe* » au regard obscurci par la négrophobie exaltée, avait traité les Antillais de « population vivant de l'assistanat ».

Le mouvement HACHOMERE HATZAIR et la radio communautaire RADIO SHALOM avaient lancé une pétition appelant les juifs et les blancs à faire bloc contre les arabes et les noirs de France le vendredi 25 mars 2005.

Plusieurs personnalités, parmi lesquelles l'éditorialiste Jacques JULLIARD, l'ancien ministre Bernard KOUCHNER, le chercheur Pierre-André TAGUIEFF et le philosophe Alain FINKIELKRAUT, avaient signé cette pétition odieuse.

LES INSULTES GRATUITES, ÇA SUFFIT !

TOUTES ET TOUS
AU TGI DE PARIS 17^{ème} CHAMBRE,
LE 12 DÉCEMBRE 2006 À 13H30

« Celui qui vit dans la crainte ne sera jamais libre » (Horace)

La justice doit être impartiale pour tous les actes et propos racistes, même ceux tenus par « *des élites* » intellectuelles, politiques et philosophiques §

Paris le 26 novembre 2006

Premières Associations signataires : COFFAD, MNH, ARMADA, ENTRE PLUME ET L'ENCLUME, L'AZLS, CSJRCN.

JEUDI NOIR

AU PARC DES PRINCES

Le jeudi 23 novembre 2006, l'antisémitisme et le racisme anti-Nègre ont fait, en France, de nouvelles victimes.

Agressé par un groupe de supporters racistes du PSG après le match de football opposant le Paris Saint Germain à l'Hapoël Tel Aviv, un jeune « français israélien » a été protégé par un policier en civil d'origine antillaise. violemment pris à partie par ces « supporters » aux cris de « sale nègre, sale juif » ce dernier a été contraint de se servir de son arme faisant alors deux victimes dont l'une mortellement atteinte.

Le racisme anti-Nègre et l'antisémitisme sont deux plaies qui rongent la société française et qui doivent être combattues sans aucune concession.

Nous saluons le courage exemplaire de ce policier antillais qui, au péril de sa vie a défendu un juif. Nous lui assurons notre soutien sans faille. Il est le digne héritier de Frantz FANON qui disait dans les damnés de la terre : « Quand vous entendez dire du mal des juifs, prêtez l'oreille, on parle de vous ».

Nous déplorons ce nouveau drame raciste ayant entraîné la mort d'homme.

Nous appelons les membres des communautés antillaise, afro française, juive et l'ensemble de la communauté nationale à faire preuve de calme mais aussi de vigilance quant aux réactions des groupes racistes d'extrême droite.

Nous demandons que les autorités judiciaires punissent avec la plus grande sévérité les auteurs de ces agressions racistes.

Nous exigeons enfin que la Direction du Paris Saint Germain et les services de police s'attèlent réellement à la lutte contre le racisme dans les associations de supporters de football, en particulier en démantelant les groupes racistes et fascistes qui y sont infiltrés.

COMITÉ MARCHE 23 MAI 98 (CM98) COLLECTIF DES ANTILLAIS GUYANAIS RÉUNIONAIS ET MAHORAIS (COLLECTIF DOM°), AMITIÉS JUDÉO-NOIRE.

L'AFFAIRE MAX GALLO suite

Nous avions en son temps fait ici mention de l'interview de Max GALLO historien, ancien ministre qui, à la question de savoir si l'esclavage des Nègres était un crime contre l'Humanité, avait répondu « peut-être, je ne sais pas ».

C'était en décembre 2004, le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98) avait déposé plainte pour « contestation de crime contre l'Humanité » comme l'on sait, l'esclavage colonial est depuis le 21 mai 2001 reconnu comme crime contre l'Humanité. Or le Tribunal de Grande Instance de Paris, en date du 5 juillet 2006 a rejeté la plainte.

Autrement dit, la justice autorise n'importe qui à contester en France le fait que l'esclavage colonial soit un crime contre l'Humanité ! Le Tribunal de Grande Instance de Paris, le 5 juillet 2006, a donc rejeté la plainte du CM98 car seule la contestation de la Shoah comme crime contre l'Humanité est aujourd'hui punie en France (loi GAYSSOT ou article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse).

Conclu que chacun était libre : « **Libre de s'interroger sur la pertinence à qualifier de crime un fait historique quand il n'y a plus personne à juger** ».

Ce jugement démontre :

- L'hypocrisie des grandes déclarations des autorités de l'État sur le respect de la mémoire des victimes de l'esclavage.
- La négation de l'existence au sein même de la République d'une catégorie de citoyens : Les descendants d'esclaves.

Pour ces raisons, CM98 a décidé de faire appel de ce jugement et a interpellé tous les parlementaires DOM pour qu'ils déposent un projet de loi visant à protéger la qualification de l'esclavage colonial comme crime contre l'Humanité.

Le Comité de Marche du 23 mai 1998 (CM98) vous appelle à prendre part à ce combat pour que la mémoire des victimes de l'esclavage colonial soit réellement respectée au sein de la République française.

COMMENT S’AFFRANCHIR DES CONTRAINTES CLASSIQUES DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA NOURRIR DU GÉNIE ET DE LA MÉLODIE DE LA LANGUE CRÉOLE

Tel était le questionnement littéraire proposé lors d’une conférence débat qui s’est tenue le 10 octobre dernier, dans le cadre de l’opération «*livres en fête*», au Conseil Régional de la Martinique.

Afin de répondre à cette problématique, cinq intervenants étaient conviés à faire partager leur opinion au public, à savoir : Edwy PLENEL, Suzanne DRACIUS, Gilbert PAGOT, Patrick MATHÉLIE-GUINLET et Tony DELSHAM. Entre oralité et écriture, leur cœur ne balance pas toujours...

Dans son allocution, le Président de région, Monsieur Alfred MARIE-JEANNE a rappelé l’importance de la lecture, véritable porte ouverte sur le monde, pour une meilleure connaissance et compréhension de l’espèce humaine. Le faible pourcentage de lecteurs en Martinique entre autres, étant à son sens, une des explications aux «*dérives*» (sic) actuelles. Puis il évoque un événement en corrélation avec celui de 1959 dans notre île : «*l’affaire PLENEL*» (dixit Monsieur Armand NICOLAS dans «*Histoire de la Martinique tome III*»), et les conditions contestées et contestables dans lesquelles Alain PLENEL fut expulsé de notre département, un certain 22 avril 1960, à bord du «*Colombie*». Ce fait, comme tant d’autres, revêt un morceau de notre miroir aux alouettes, entre oralité et écriture, puisque différentes versions desdits événements et de «*l’affaire PLENEL*» abreuvant quelques rares ouvrages en Martinique.

Le Président a conclu son allocution en mettant en exergue le fait qu’il est, et reste un homme de convictions, fidèle dans ses positions, contrairement à certains hommes politiques qu’il qualifie, «*d’hommes rampants*». La conférence s’est alors déroulée autour de deux points centraux :

-Une définition propre de ce qu’est la littérature créole, via les thèmes de l’oralité et de l’écriture, et de ce qu’apportent dans notre monde contemporain, ces deux notions.

-La littérature créole doit-elle se façonner pour être admise et appréciée à sa juste valeur ?

Enfin Tony DELSHAM apporte une variante plus qu’intéressante au thème quant aux moyens d’affranchissement des contraintes classiques de la langue française. Suzanne DRACIUS : «*Le Français est comme une habitation offerte, dans laquelle je marronne*». L’écrivain a évoqué la dualité que peut éprouver une personne dont le pays de naissance n’est pas identique à celui de l’enfance. Mais cette dualité s’avère par la suite fructueuse, riche d’enseignements. Les épousailles consenties et non forcées de l’oralité et de l’écriture formant un alliage identitaire.

Patrick MATHÉLIE-GUINLET : «*L’oralité et l’écriture ne forment qu’un seul monde, surtout dans la poésie*». L’auteur souligne le fait de notion de langue fondamentale s’établissant, en ce qui le concerne, en fonction de son lieu de naissance. Poète métropolitain, vivant en Martinique depuis 1989, il trempe sa plume dans l’encre française et/ou créole, et «*s’étonne*» de la similitude entre le créole et l’ancien Français.

Edwy PLENEL : «*Nous sommes des faibles, et c’est de cette faiblesse dont nous devons faire une force*».

Edwy PLENEL considère que lorsque le pays de naissance est différent de celui de l’enfance, il crée généralement un lien qui se ressent, se fleurit dans l’écriture, car l’identité créole résulte d’un métissage, de cette tresse mêlant français et créole, créole et français. Il cite plusieurs auteurs qui partagent ou pas cette opinion :

- Saint John PERSE, pour qui l’oralité et l’écriture constituaient deux mondes complémentaires, et qui croyait fermement à l’oralité dans la lecture, à sa place bien définie sur (tant qu’à faire), une berceuse créole plutôt qu’un siège éjectable.

-Édouard GLISSANT, en opposition à Saint John PERSE, prône l’idée de la trace, de l’échappée fantastique, l’unité étant faite de pluralité. De ce fait, il évoque dans ses écrits les murs, les barrages, et son refus concernant leur existence et pseudo nécessité, préférant les passerelles, les ponts, les lianes, permettant de se nourrir de l’autre, et inversement.

- Idée figurant d’ailleurs dans : «*Peau noire, masques blancs*» de Frantz FANON : «*Que jamais l’instrument ne domine l’homme. Que cesse à jamais l’asservissement de l’homme par l’homme. C’est-à-dire de moi par un autre*», «*Ma liberté ne m’est-elle pas donc donnée pour édifier le monde du Toi ?*».

- Raphaël CONFIAnt, quant à lui atteste que l’oralité passe par l’écriture. Ces deux notions ne faisant qu’une, tout en étant deux.

Une sang-mêlée en quelque sorte. Cantonner l’une ou l’autre dans un vase clos innihilant l’échange, le partage, alors qu’adhérer à cette notion sang-mêlée (oralité écriture), constitue une baie vitrée ouverte sur l’universalité du monde, les différences.

Edwy PLENEL «*pense que la Martinique a beaucoup de choses à dire au monde, et surtout à la France*», avançant que la littérature créole ne se cantonne pas uniquement dans le carcan maître esclave, vanté par le vent du colonialisme. Propos d’ailleurs partagé par Tony DELSHAM qui constate que la littérature contemporaine créole, souvent en verve quant à l’époque coloniale et esclavagiste, alors que tant d’autres sujets et aspects pourraient être évoqués : «*... Je constate souvent une soumission mimétique chez encore trop de jeunes écrivains, incapables d’une littérature de la dénonciation, incapables d’une irruption dans la modernité, généreux de récits où le fouet a encore et toujours place prépondérante. Ce n’est pas ma conception des choses*».

Edwy PLENEL précise que la littérature créole à sa place, et que la problématique posée n’est pas nouvelle, puisque le premier chapitre de «*Peau noire, masques blancs*», s’intitule «*le noir et le langage*» !

Toutes les notions se rallient à la question de l’identité créole. Quel chemin choisir dans l’écriture ? Écrire le Français de France, «*le français français*» comme l’appelait Léon Gontran DAMAS («*Pigments, Névralgies*»/«*Présence Africaine*») dans son poème «*Hoquet*, ou être soi, écrire de cette magnifique plume créole, sans se soucier de tout ce qui ne rentrerait pas dans le cadre, le moule convenu d’une littérature sans âme ?

Évoquant ceux qui lui affirmaient il y a peu que l’écrivain aux Antilles n’avait pas droit à l’imagination car, écrivant en pays dominé, sa production ne pouvait qu’être aliénée et aliénante. Tony DELSHAM estime que «*C’est sous-estimer la force du rêve, cette quête désespérée de l’humain vers ce bonheur qui lui échappe toujours et encore. Le père de l’éveil ; l’éveil, et non le réveil, de la conscience martiniquaise n’a pas cherché à déstructurer la langue française, ni à la cannibaliser, il l’a fécondée non pas dans la forme, ... mais dans et par le fond. Alors la littérature Césairienne échappe aux phénomènes de mode, résiste aux temps et à l’espace. Partout où il y a des hommes niés et méprisés, les textes de CESAIRE sont oasis, abreuvoir. Qu’importe la forme et les mots employés, lorsqu’un écrivain, un poète, un chanteur, un peintre restitue CESAIRE. Restitue le souffle CESAIRE*».

Muriel COMES
ANTILLA 1217

LE CRÉOLE ET LE MONDE

C'est vrai que le créole est une langue, une langue qui appartient à la grande famille des langues du monde, une langue parlée par des millions de locuteurs et un outil qui véhicule une culture profonde et multiple.

Effectivement, de la Guyane à la Réunion, ce mode d'expression à base lexicale française traduit l'esprit de lieux fort divers, de la même manière que les autres créoles qui peuvent avoir d'autres origines telle que l'anglais, le portugais ou l'espagnol. Bien sûr, comment pourrait-on omettre qu'en amont, c'est toujours le colonialisme européen qui a présidé à la naissance de ces codes ? Mais est-il indispensable de le rappeler en permanence ?

LE BEAU CRÉOLE DES ANCIENS

En effet, les langues latines ne sont-elles pas les filles colonisées du latin, les descendantes du parler des maîtres romains ? Et c'est un fait historique, descriptible, admis, mais surtout digéré par les peuples latins. Et si on parle un baragouin sur un divan au pied d'un va-sistas, est-on conscient de faire des emprunts à l'allemand, au turc, au persan, à l'arabe et au breton ?

Il est donc bien utile, voire déplacé, de toujours faire référence au passé, à l'Histoire et au malheur. Même quand on est issu d'un peuple qui a beaucoup souffert, peut-être n'est-il pas indispensable de le répéter en boucle, car on peut se poser la question de savoir sur quoi cela peut déboucher. Les belles grands-mères qui ne s'exprimaient qu'en créole en élevant leurs nombreux enfants, ont su garder leur sourire une vie durant sans radoter sur « la politique mortifère de l'assimilationnisme et ses sornaises manœuvres » (citation de Daniel B.) Et dans leurs sonores tirades en langue antillaise, elles ne dénonçaient pas « les assassins de leurs espérances » (Daniel B.), car elles ne refusaient point que l'on vînt les visiter en venant d'ailleurs. Par ailleurs, quand elles mijotaient leurs délicieux mets créoles, elles acceptaient de grand cœur la farine d'ailleurs, le beurre en boîte venu du froid et la morue pêchée à Terre-Neuve par des marins français et salée à Fécamp où peuvent être nés des créolistes. Il faudra donc continuer de célébrer le beau créole des Anciens, le défendre, l'honorer et le diffuser partout. Quant à la savoureuse langue qu'elles débitaient joliment, elles n'en faisaient pas une arme agressive, ce qui a été superbement dit par Gilbert GRATIANT dans son poème intitulé « Touristes » : « Nou pa kont visitè pis nou pou lanmitié Sésa ki sé dwé met a sou laté ».

LE CRÉOLE APPARTIENT AU MONDE

Voici donc un bel exemple de ce que l'on peut dire avec le très beau code qu'est la langue créole, et voilà pourquoi il est souhaitable de la défendre et de l'enseigner. En effet, affaiblie assez sérieusement par l'école française depuis 1946, elle a quand même numériquement reculé même si elle reste parlée en permanence sur les chantiers, dans les stades de football, dans les villages de pêcheurs, partout sur le territoire. Et voilà pourquoi il est très satisfaisant de constater que le créole est loin d'avoir disparu en Martinique et de voir se poursuivre année après année la journée Internationale du créole. L'enseigner reste donc un plaisir et une obligation, à condition qu'il soit enseigné à tous les résidents du pays, qu'ils viennent de l'extérieur ou qu'ils soient nés ici. Bien évidemment, il serait préférable que toute association d'enseignants soit une réunion d'intellectuels généreux et accueillants plutôt qu'un quarteron d'agressifs méprisants. Car, une fois pour toute, le créole appartient au monde, et ne doit pas être le code secret d'un club revanchard. On ne peut donner des cours de créole à des français que l'on nomme « étrangers », que l'on méprise et que l'on a envie de renvoyer chez eux. Les rapports entre le créole et le français se doivent d'être une complémentarité enrichissante, et c'est ce bilin-

guisme, cette diglossie qui font le charme naturel du pays Martinique. Et quel que soit l'avenir de ce dernier, il restera toujours le berceau d'une langue et d'une culture toutes deux ouvertes et offertes au monde. Que la journée Internationale du Créole soit le rappel permanent de ce statut d'une belle langue qui n'est pas le trésor personnel d'une minorité...

Pierre PINALIE
Antilla N°1218

LE CRÉOLE GUYANAIS DE POCHE

Aude DESIRÉ
Assimil Évasion 2006

La méthode de langue « Assimil » propose un nouvel ouvrage, *Le Créole Guyanais en poche*, préfacé par Henri SALVADOR et écrit par une poétesse guyanaise, lauréate du concours de poésie en langue créole « kalbas Lò », Aude DESIRE connue sous le pseudonyme de Fawaka.

L'ouvrage qui se présente d'abord comme une méthode de langue utilise la graphie du GEREC-F qui soutient le principe phonologique selon lequel à chaque lettre correspond un son. L'initiation à la langue se fait de manière progressive. A la grammaire « digeste » succède la partie Conversation. L'auteur invite le lecteur à voyager à travers l'espace et le temps guyanais par le biais des mots et expressions classés par thèmes. Le pays apparaît pourvu de tous ses attraits mais sans fard ni fioriture. La Guyane c'est ce grand département français, un des poumons du globe, par endroits menacé par le mercure des orpailleurs. C'est Kourou la ville spatiale, Saint Laurent et ses bagnes, le toucan des salles de cinéma, les massilili, le « kaséco » de Man Sérot et de Buisson Ardent, le bouillon d'awara, le kwak, Kay Nana. C'est aussi Cayenne, sa Place des Palmistes, ses taxis haïtiens et Chicago pas loin ! Comme le dit Madame DESIRE, la Guyane est terre de paradoxe mais également de rencontre où la mémoire collective tente de tordre le cou à ce préjugé hérité du passé, celui qui assimile le pays à une terre de détention pour repris de justice. Car la Guyane c'est un melting-pot où se côtoient descendants d'Amérindiens, de colons européens, d'Africains, d'Asiatiques sans oublier les nouveaux migrants d'Amérique et de la Caraïbe anglophone. Le quotidien et le savoir-être guyanais sont riches de l'empreinte culturelle de toutes ces populations. Apprendre à parler le créole guyanais, semble dire Madame DESIRE c'est déjà partir en voyage à la rencontre de tous ces mondes ou de ce tout monde.

José ROBELOT
Alizés N°4

SOUTIEN À

Notre collaborateur Thierry RAMEAU veut créer une radio locale :

VOIX D'ÉBÈNE

Cette radio aura comme axe principal de faire découvrir les cultures d'Outre-Mer aux nantais et de se démarquer du paysage radio-phonique existant, en proposant une programmation novatrice et pertinente. Un dossier a été remis au CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) le 27 juin dernier mais, contre toute attente et malgré le qualificatif de pertinent, il n'a pas reçu l'approbation du CSA au motif, qu'il n'y a pas suffisamment de fréquences disponibles dans la région. Thierry RAMEAU conteste cette décision et a décidé d'utiliser la possibilité de faire un recours gracieux auprès de Monsieur Dominique BAUDIS Président du CSA. Ce recours est aujourd'hui en instruction. En attendant, il reçoit de nombreux messages de soutien et pas des moindres (Le Lieu Unique par Monsieur Jean Blaise, la ville de Nantes par Monsieur Yannick GUIN Adjoint à la Culture, Monsieur Rachid ARAHAB journaliste à France Télévision...). Nous vous en citons un exemple parmi d'autre:

Message de Willy

Envoyé le : Mercredi, 8 Novembre 2006

Objet : radio "voix d'èbene"

Je soussigné, Willy Rameau, réalisateur entre autres du film "Lien de parenté" avec Jean Marais, également partenaire d' Euzhan Palcy dans la production "Saligna", m'associe sans aucune réserve à ce projet de radio "Voix d'èbene" qui sera un maillon supplémentaire et nécessaire dans cette période où les médias comme le commerce se mondialisent et où le public et plus particulièrement les jeunes n'ont plus de héros positifs dans lesquels ils peuvent s'identifier. Quand on sait finalement l'importance qu'ont l'image et le son de nos jours.

En conclusion, je crois très sincèrement que notre pays a besoin en radio et en télévision, de voix multiples car il ne peut que s'enrichir en se frottant à des sensibilités diverses comme cela se fait déjà et de façon si brillante en sport et en musique pour ne citer que ces exemples.

J'espère que ma voix ajoutée à celle des autres trouvera écho auprès de ceux qui nous gouvernent.

Willy Rameau

Vous pouvez lui envoyer votre soutien aux coordonnées suivantes :

Web : voixebene.new.fr

Email : voix.ebene@gmail.com

Pour avoir des renseignements :
Mémoire de l'outre-mer sur Internet

<http://www.outremer44.org>

E-mail: memoireoutremer@wanadoo.fr

et le DOM TOM COM sur Internet

E-mail: domtomcom@wanadoo.fr

Ou faites nous parvenir votre e-mail.

Bulletin publié par l'Association
« Mémoire de l'Outre-Mer »
Association régie par la loi de 1901,
Reconnue d'éducation populaire
88, quai de la fosse-44100 NANTES
E-MAIL: domtomcom@wanadoo.fr
Tel : 02.40.69.07.50 Fax : 02.40.71.76.95
31 décembre 2006



n° ISSN : 1169.33.04 n° CPPAP : 0306G86272
Imprimé par nous même : Mémoire de l'Outre-Mer

Directeur de la publication : Octave CESTOR
Directeur de Rédaction : Jean MARIE-AGNES
Président d'honneur : Jean Claude VALOMET
Comité de rédaction : Monique BOURDON, Michel COCOTIER,
Maguy COQUILLAUD, Alioune DIAW, Patricia SALOMON,
Jean Michel MACABRE, Christian VAGAO, Gracieuse DOUCEMENT,
Mathieu CARMASOL, Jean Claude MOREL, Jean Julien CLEM, Cédric MAHE
Secrétaire : Chantal FERRE
Réalisation : Thierry RAMEAU

L'ASSOCIATION REÇOIT DE LA VISITE

Le 10 novembre dernier nous avons eu la visite d'une petite délégation de la Région Rhône-alpes composée de Madame Catherine MATHIAS Directrice Adjointe du cabinet du Président Jean-jacques QUEYRANNE, de Monsieur Patrick LUSSON, Directeur de la prospective de l'évaluation et des relations aux citoyens.

Ils accompagnaient un compatriote Martiniquais Monsieur Louis PAM qui souhaite créer une Maison de l'Outre-Mer à Lyon.

Ils étaient donc particulièrement intéressés par l'histoire de notre Association, son évolution récente, ses statuts, son objet, les partenaires qui s'y investissent, son budget, ses locaux, son personnel (salariés et bénévoles) afin de réfléchir à un projet de même aspect pour la Région Rhône-Alpes.

LA REDACTION

MÉMOIRE DE L'OUTRE-MER, vous recommande un compatriote qui a créé son entreprise en tant qu'artisan plombier.

Ste PVC, Monsieur Jean MILLER
Tel : 02.40.58.12.32 ou 06.67.22.57.05

Nous vous informons que Monsieur Claude RIBBE donnera une conférence le vendredi 2 mars 2007 à la salle Jules Vallès de la Médiathèque de Nantes.

La prochaine exposition aura lieu du 22 janvier au 23 février 2007, par Marie-Gabrielle PIERRE d'origine Haïtienne.

« TRACES »

Les vœux ainsi que le vernissage auront lieu le 19 janvier à 18h

À la Maison de l'Outre-Mer.

Nous saluons la mémoire de Camille Darsières, ancien député et ancien président du conseil Régional. Il était venu à la maison de l'Outre-Mer. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

DOM TOM COM

* Abonnement : 8,00 €
* Prix de vente à l'unité : 2,50 €
* Soutien : 75 €
* Adhésion à l'association :
- 15,50 € par personne
- 27,50 € par couple
- 6 € pour les demandeurs d'emploi, RMI...